



Vol et agression sur propriété privé

Par chereau, le 05/07/2009 à 00:40

Bonjour,

Donc pour faire court.

Il y a de cela 3 mois j'ai rencontré mon père durant une après-midi après une absence de 10 ans (pour recréer des liens perdu). Mon petit frère âgé de 15 ans a entretenue des liens réguliers avec notre père (un dimanche par mois) pendant une certaine période. Suivi après d'une absence de 3 ans sans voire le père.

Il y a trois jours lors d'une petite chamaillerie entre mon frère et ma mère, mon frère est partie de son plein gréer chez sont père (la seul solution de fuite).

Et puis , lorsque ma mère travaillait, mon frère est venu récupérer sont scooter au domicile de la maman. Le certificat de vente du scooter est au nom de la maman (le scooter appartient donc aux yeux de la loi à la maman). Lors de la tentative de récupération de ce scooter par mon frère, j'ai du lui expliquer le fait de bien vouloir patienter durant un certain temps pour discuter avec la maman pour la récupération du scooter (et de ne pas procéder à cette action derrière le dos de la maman).

Au vue de ma position , mon frère a fait appelle à notre père pour l'aider face à moi.

Dès lors après une discution tous à fait polis , j'ai expliqué au père la situation et mon point de vue (qui me semble être ts à fait logique et réfléchie).

Mon père c'est mit alors a employer la force contre moi pour récupérer ce scooter.

Il essayait de m'agripper en vin. Je n'ai en aucune façon utilisé la force! Et puis il m'a fait trébuché, je l'ai entraîné en même temps dans ma chute. Je me suis retrouver à terre avec 120 kilos sur moi qui m'empêcha de me relever. Pendant ce temps , mon frère prie le scooter, et l'emmena dans la remorque attaché à la voiture du père. Après cette action terminé, mon père se releva et ce précipita dans sa voiture pour prendre la fuite.

J'ai toute suite porté plainte avec un constat du médecin qui constate des plaques urticaire du aux ortilles lors de ma chute. Je voudrais savoir , en tenant compte d'une plainte de la maman pour vole et intrusion dans une propriété privé, les conséquences que cela pourrait engendrer, et les droits que nous disposons face à cette situation. Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **05/07/2009** à **08:15**

Bonjour,

Il y a de grande chance pour que la plainte soit classée sans suite : il n'y a pas vol entre membres de la même famille lorsque ces personnes sont :

- mari et femme,
- frères ou soeurs ou frère et soeur,
- parents et enfants.

Pour le scooter, combien même il a été payé par maman, c'est bien le fiston qui s'en servait et qui en avait l'usage exclusif, non ? Concluez !!!!!!!

Par **jeetendra**, le **05/07/2009** à **10:16**

bonjour, entièrement d'accord avec mon confrère TISUISSE, il y a de forte probabilité pour que la plainte déposée soit classée sans suite (immunité familiale), [fluo]privilégiez le dialogue[fluo], il en va de l'intéret de la famille, après tout il s'agit de votre frère, de votre père, donc des membres de la famille, bon dimanche à vous

Par **chereau**, le **05/07/2009** à **11:45**

Bonjour,

D'accord très bien. J'aurais du être moins gentille avec lui. J'aurais surement pas eu grand chose par la suite en terme de pénalité. En tous cas je vous remercie d'avoir eu la délicatesse de me lire et de ce fait de m'avoir répondu.

Cordialement,